

## Distribution d'eau – avis à la population

Madame, Monsieur,

Le 5 avril, nous émettions un avis de non-potabilité de l'eau de distribution sur le réseau qui dessert votre habitation.

Depuis, nous n'avons eu de cesse de tout mettre en œuvre pour trouver une solution durable. Outre les multiples analyses d'eau, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- construction d'une chambre de visite et placement en urgence d'un ultraviolet sur le réservoir de Saint-Roch
- placement de pompes à chlore sur les réservoirs de Haie Madame et de Saint-Roch
- étanchéification du captage du Petit Maçon nouveau

Les multiples démarches que nous avons entreprises depuis maintenant sept semaines nous ont permis une meilleure compréhension à la fois du mode de fonctionnement au Giardia mais aussi des moyens nécessaires au traitement efficace de l'eau de distribution qui serait touchée par ce parasite.

Ce 23 mai a été placé un filtre à rayons ultraviolets certifié par un organisme international. Ainsi, même en cas de présence de Giardia ou de bactéries dans l'eau de distribution, nous avons la garantie que ceux-ci seront soit détruits, soit inactivés après passage dans le filtre à ultraviolets.

**La pose de ce filtre à ultraviolets, ainsi que et la mise en place en parallèle d'autres mesures préventives et de remédiation, nous permettent de déclarer l'eau potable sans aucune restriction, et cela dès ce jour. Elles constituent une solution durable et qui devrait nous éviter à l'avenir tout nouvel incident, ce qui constitue une avancée essentielle pour vous et pour nous.**

Par ailleurs, nous avons entamé le placement de clôtures autour des captages d'eau. Elles permettront d'éviter à l'avenir la présence de gibier aux alentours immédiats de ces zones. Or, les éléments dont nous disposons indiquent que l'origine de la contamination récente est à rechercher dans la présence de ce gibier.

Enfin, conformément au règlement général sur la distribution d'eau, une réduction va vous être octroyée sur votre consommation d'eau, et ce pour la période pendant laquelle nous n'avons pu vous fournir de l'eau potable. Les modalités pratiques d'application de cette réduction vont être définies dans les prochains jours.

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier de votre compréhension et de votre patience. Nous remercions aussi notre personnel communal qui s'est dépensé sans compter afin de trouver une solution. Merci également au personnel de la Protection Civile et de la Zone de Secours pour leur aide logistique indispensable.

Le Bourgmestre

Le service des eaux  
061/26.09.87